

# ELECTIONS COMMUNALES 2026

*Informations pour les personnes intéressées à déposer leur dossier de candidature à la Municipalité*



élections communales générales 2026  
Canton de Vaud

## Informations générales

La Municipalité et la Syndique ou le Syndic sont élus selon le système majoritaire à deux tours. Le peuple élit d'abord les membres de la Municipalité, il choisit ensuite la Syndique ou le Syndic parmi celle-ci.

### Où puis-je obtenir le dossier de candidature?

Les dossiers de candidatures sont disponibles en ligne sur [oulens.ch](http://oulens.ch) ou auprès du Greffe municipal (au guichet aux heures d'ouverture ou par mail à l'adresse [greffe@oulens-sous-echallens.ch](mailto:greffe@oulens-sous-echallens.ch)).

### Combien y-a-t-il d'élus?

Le nombre de sièges à pourvoir pour le 1<sup>er</sup> tour est de 5 places.

### Quelle est la durée du mandat?

Cinq ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2031.

### Dans quels délais dois-je déposer le dossier de candidature?

Les dossiers doivent être déposés au Greffe municipal (au guichet aux heures d'ouverture) entre le 5 et le 12 janvier 2026 à 12h au plus tard.

### Combien de candidats peuvent figurer sur la même liste?

Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur au nombre de sièges à pourvoir.

## Qui peut se présenter aux élections communales ?

Les Suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune d'Oulens-sous-Echallens, qui bénéficient des droits politiques communaux.

Les personnes de nationalité étrangère au bénéfice de toutes les conditions énoncées ci-dessous peuvent également voter, élire et être élues sur le plan communal :

- Avoir 18 ans révolus.
- Avoir son domicile à Oulens-sous-Echallens et être au bénéfice d'une autorisation B ou C.
- Avoir résidé de manière ininterrompue en Suisse durant les dix dernières années.
- Avoir eu son domicile de façon ininterrompue dans le canton de Vaud durant les trois dernières années.

## Liste ouverte à toutes et tous !

Dans le but de faciliter l'accès à toute personne souhaitant se porter candidate et d'encourager celles et ceux qui hésitent à déposer une liste individuelle, les Municipaux sortants ouvriront une liste de candidature sur laquelle chacun pourra inscrire son nom et ainsi se déclarer candidat à l'élection à la Municipalité.

Cette liste, intitulée "Pour Oulens", est à disposition dès aujourd'hui au Greffe municipal. Elle y restera jusqu'au délai de dépôt des listes.

L'ordre d'apparition sur la liste sera l'ordre alphabétique, avec mention "sortant" pour les Municipaux actuels qui seraient candidats à leur succession.

## Retrouvez toutes les informations:

**Questions générales, dossiers de candidatures,  
processus d'élection :**

Greffé municipal, 021 882 54 03 ou [greffe@oulens-sous-echallens.ch](mailto:greffe@oulens-sous-echallens.ch)

**Municipalité** – Nicolas Croce, Syndic – 079 753 83 24 ou [syndic@oulens-sous-echallens.ch](mailto:syndic@oulens-sous-echallens.ch)

**Conseil général** – Stéphane Binggeli, Vice-président, par mail à :  
[president.conseil@oulens-sous-echallens.ch](mailto:president.conseil@oulens-sous-echallens.ch)



[www.oulens.ch](http://www.oulens.ch)



[www.cayestjemengage.ch](http://www.cayestjemengage.ch)



[www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/elections-communales-generales-2026](http://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/elections-communales-generales-2026)

**POUR**  
*ma  
commune*

**ET SI LA COMMUNE,  
C'ÉTAIT VOUS ?**

Elections communales  
générales 2026